



Municipalité de
Saint-David

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 16 novembre 2021, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 602-2021 intitulé : « Règlement d'emprunt numéro 602-2021 aux fins de financer le programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques »

Le règlement numéro 602-2021 autorise un emprunt pour une période de quinze (15) ans d'une somme maximale de 1 144 800 \$ payable par l'imposition d'une taxe spéciale sur les immeubles visés par le programme de mise aux normes des installations septiques.

Ce règlement a été approuvé par les personnes habiles à voter le 8 décembre 2021 et a reçu l'approbation de la ministre des Affaires municipales et de l'habitation le 9 mars 2022.

Les personnes désirant prendre connaissance de ce règlement peuvent se présenter à l'hôtel de ville, située au 16 rue Saint-Charles durant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville.

Donné à Saint-David, ce 23^e jour du mois de mars de l'an deux mille vingt-deux.

**Mark McDuff
directeur général et
greffier-trésorier**